

L'Abbé Jean-François GESLIN (1755-1772)

Originaire du Conquet ou des environs, l'abbé **Geslin** arriva à Lannilis au début de l'automne 1755. Il devait y rester 17 ans et y connaître de graves ennuis, provenant tant du Corps Politique que de la Noblesse. L'épineuse question de la reconstruction de l'église, que malgré son zèle il ne put résoudre, la ruine progressive de plusieurs chapelles de quartiers, l'interdit pour cause de vétusté jeté sur l'église paroissiale, d'interminables palabres avec le Général, un procès intenté par le Corps Politique, sans compter des deuils qui le touchaient de près, marquèrent le rectorat de l'abbé **Geslin**, prêtre éminent et de haute science que, lors de sa démission en 1772, l'Evêque appela à Saint-Pol au poste théologal du diocèse.

A peine arrivé à Lannilis, l'abbé **Geslin** eut à connaître du différend qui opposait le Corps Politique à Maître Georges **Picot**, qui exerçait dans notre paroisse les fonctions de notaire royal et de procureur fiscal de la Juridiction du Châtel. Ce dernier titre certes ne pouvait valoir au notaire la sympathie de la population car, si les impôts de notre 5e République ne provoquent guère d'enthousiasme, la fiscalité de l'Ancien Régime était, elle, nettement impopulaire. **Picot**, par ailleurs, jouissait à Lannilis, à tort ou à raison, d'une réputation d'avidité insatiable. Une affaire de minime importance au départ provoqua la colère du Corps Politique.

Par délibération du 15 août 1751, à la demande du Gouverneur Tanguy **Potin**, le Corps Politique avait décidé de procéder au tri et au classement des titres et papiers de la fabrique et, pour éviter les frais, on avait demandé au Recteur et au Procureur fiscal qui était alors le sieur **Herbert**, ainsi qu'à plusieurs prêtres de la paroisse, d'y travailler. Il était entendu que ce travail devait être effectué gratuitement. Le tri commença le 23 août et pendant 8 jours Herbert et les prêtres y travaillèrent gratis. Mais le Procureur ayant du s'arrêter pour cause de santé finit par abandonner sa charge et rendit la clef des Archives à l'un des marguilliers Jean **Landuré**. Le Corps Politique, reconnaissant à Herbert du travail réalisé, lui donna décharge par délibération du 12 juillet 1752 et demanda au successeur Picot de continuer le travail avec les prêtres, le Recteur, les négociants François **Corric** et Jean **Le Jeune** ainsi que le Gouverneur Tanguy **Potin**. Aucun de ses membres, en effet peu cultivés, n'était en état de participer à ce travail. Il fut décidé que le classement se ferait tous les jours de 1 heure après-midi jusqu'à 5 heures, sauf le mercredi, jour d'audience à la Juridiction et les autres jours d'absence de Picot. « Ce n'est pas, disait le Corps Politique, qu'il fut plus laborieux ni plus entendu que la plupart des autres, mais c'est qu'il était saisi d'une clef ». Bientôt Picot, qui avait un secret dessein, espaçait, de plus en plus le travail et, « après avoir pris un grand ascendant sur l'esprit du Corps Politique, forgea » une délibération le 27 janvier 1754 qu'il fit signer à onze membres, à peu près ignares. Le 12e, Guillaume **Picart**, qui lui, savait lire et écrire, était absent ce jour-la ainsi que le Recteur (Les autres prêtres n'avaient pas le droit d'assister aux délibérations). Pour réussir son coup, Picot avait écarté l'écrivain gagé de la paroisse (nous dirions aujourd'hui le secrétaire de la Mairie) et l'avait remplacé par son fils qui écrivit tout ce que son père voulut. Et, contrairement à l'usage, il omit, de faire publier au prône de la Grand' Messe la délibération. Celle-ci avait deux buts, d'abord procurer un salaire à Picot et ensuite établir dans la paroisse des droits sur les ornements, luminaires et sonneries de cloches pour baptêmes, mariages, services et enterrements.

Finalement pour avoir la paix, le Corps Politique offrit 60 à livres à Picot qui en réclamait 300, chiffre considéré comme inouï pour l'époque. Mais la paroisse fut condamnée à rétribuer Picot qui refusait de rendre les cahiers s'il n'avait pas satisfaction.

L'abbé **Geslin** allait connaître des difficultés bien plus graves sinon avec l'affaire du presbytère, du moins avec celle de l'église paroissiale.

Le Corps Politique tenait beaucoup à ce que les Recteurs entretinssent le presbytère et y fissent les menues réparations auxquelles ils étaient tenu.. Au décès de l'abbé **Le Gléau**, les réparations à envisager semblaient assez médiocres mais les frais dépassèrent les prévisions. Amoureux de la paix, l'abbé **Geslin** offrit au Corps Politique de payer chaque année au premier de l'an une somme de 42 livres pour l'entretien des « couvertures du presbytère, chevrons, gros bois, poutres, planchers et murailles » ainsi que celui du jardin et de la cour. Deux experts furent nommés, Jean **Hiliou**, maçon dit Bourg et Claude **Abiliou**, charpentier de Trobéro, qui jugèrent la somme suffisante, ce qui motiva l'acceptation du Corps Politique (Délibération du 2.7 janvier 1760).

Depuis de longues années, la vieille église de Lannilis, consacrée le 25 mars 1516, tombait en ruines, ce qui provoquait les récriminations des paroissiens. Mais les ressources manquaient et nobles et roturiers entendaient faire supporter au seul recteur les charges de la reconstruction. De plus, les nobles exigeaient le maintien de leurs prééminences. A diverses reprises on avait essayé de faire quelques réparations, mais la charpente était vermoulue dans presque toutes ses parties et aux jours de pluie l'eau tombait de toutes parts sur les fidèles. En 1767, la situation était devenue intenable. Le 18 juin, sur la demande du recteur, le Corps Politique nommait deux experts pour décider si la reconstruction était indispensable. Ceux-ci qui étaient entrepreneurs (Gabriel **Bodénès**, de Plouguerneau et Claude **Roussel**, de Lesneven) inspectèrent sérieusement l'église les 20 juin et 1er juillet (2). Ils furent catégoriques. Non seulement la charpente était entièrement à refaire mais les murs eux-mêmes étaient « hors d'alignement et de leur aplomb » et menaçaient ruine. Il était donc urgent de reconstruire totalement l'église.

Le 2 juillet 1767 arrivait l'abbé Jean-Baptiste **d'Andigne**, vicaire général de Léon, qui ayant constaté l'état de l'église et lu le rapport des experts, se vit obligé d'interdire absolument l'église paroissiale. Le recteur dut transférer le service paroissial à la chapelle Notre-Dame de Trobéro, sur la route de Brest. Néanmoins la petite chapelle de Saint-Michel, qui se trouvait dans le cimetière de l'église, put servir au chant des services journaliers et continues à jouer son rôle de siège des « petites écoles ». Malheureusement la chapelle de Trobéro, bien que la plus grande de la paroisse, ne pouvait contenir au plus que le quart des paroissiens et tous les dimanches c'était la cohue pour y pénétrer, surtout lorsqu'il faisait mauvais. La majeure partie des fidèles devait rester dehors.

Le dimanche 22 novembre 1767, à l'issue de la Grand'Messe, chantée à Trobéro, les notables et le Corps Politique se réunissaient dans la chapelle. S'y trouvaient le recteur, l'abbé Geslin, le premier marguillier, Maître Joseph Jacolot, notaire royal, le Marquis de Kérouartz (François Jacques), Messire Pierre-Michel Audren, seigneur de Kerdrel, Lodé, Leur al Lémen, etc..., le capitaine garde-côte de Lannilis, François Coirit, le Receveur des Devoirs Fercoc, les notaires royaux Kerdalzou-Salaün et Le Drast, celui-ci secrétaire du Général, le négociant Michel Le Vaillant, les anciens membres et les membres en exercice du Corps Politique parmi lesquels Jean Bergot, du Rascol, François Le Bourc'h, de Kéradraon, Jean Landuré, de Kérosven, les fabriciens Nicolas Uguen et François Laot, ainsi que deux prêtres, les abbés Clet Mathurin Le Talecq et Guillaume Le Jeune (celui-ci originaire du Guillec Vihan), en tout une cinquantaine de personnes. L'Assemblée décida d'adresser une supplique à l'Intendant du Roi pour la Province de Bretagne M. de Flessingue, lui demandant de faire procéder à l'établissement d'un procès-verbal des prééminences et droits honorifiques et d'un plan de reconstruction de l'édifice ruiné.

(à suivre.) Y. NICOLAS, Juillet 1961

L'ABBÉ GESLIN (1755-1772)

suite

Malgré tous les efforts du recteur et la volonté du Corps politique et des habitants, le projet de reconstruction de l'église traîna en longueur. Les esprits s'aigrirent et l'affaire alla jusqu'au Parlement de Bretagne à Rennes. Le poète local, Claude **Le Laé**, originaire de Gorréquér Coum, s'en mêla et composa une ode où il reprochait à ses compatriotes leur mésentente et leur penchant pour les procès dispendieux et inefficaces.

« Ha c'houi evel a leveront partout dre ar c'hanton
Ilizou all a reont gant peb seurt union,
Etre ma re Drobérou gant Holl madou ho sant
O poultra barrugennou paotred ar Parlamant (1).

Holl feunteuniou Trobérou a vezo disec'het
Pe ho dour d'ho sourçou adarre distroet
Abars m'ho pezo iliz gant ho paper timbret
C'houi vezo Lannilisiz a c'han da bell, paotred...

Et il concluait fort judicieusement

« Ne ket a daoliou pluenn e rear an ilizou ».

Voyant l'inutilité de ses efforts, l'abbé **Geslin** démissionna à la fin de l'année 1771 et devint en 1772 chanoine théologal de Léon. Il alla s'installer dans la ville épiscopale, paroisse du Minihy.

Son séjour à Lannilis avait été marqué par deux décès survenus dans son presbytère et qui le touchèrent profondément. Sa nièce, Gilette-Sébastienne-Angélique **Desloges**, de Saint-Renan, mourut à 17 ans, le 3 janvier 1767 et quelques jours plus tard, c'était la vénérable tante du recteur, Marie-Anne **Perrot**, 80 ans, qui disparaissait à son tour (2).

Quelques années après avoir quitté notre paroisse, 18 décembre 1776, l'abbé **Geslin** devait vendre à son beau-frère, Joseph **Desloges**, Contrôleur des actes et receveur des Domaines du Roi à Saint-Renan, la métairie noble de Caméan (Véleury Caméan), ferme dont les terres étaient situées en Lannilis et en Brouennou et qui, à cette époque était louée à Guillaume Le Duff et Marie Donou, son épouse, pour 270 livres par an.

Pendant son rectorat, l'abbé **Geslin** avait vu disparaître maintes personnalités locales dont le plus illustre fut certainement le vieux comte Claude-Hubert **de Bellingant**, dernier seigneur ayant résidé toute sa vie à Kerbabu, décédé dans ce manoir le 21 août 1759 dans sa 80^e année. Nous consacrerons un article à la succession de ce seigneur, qui était capitaine général de la Capitainerie Garde-Côtes de l'Aber-Wrach et chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Il fut enterré le 22 août dans la chapelle de Trobérou et ses obsèques furent présidées par l'abbé du Beudiez, recteur de Plouzané, dont le frère, le comte du Beudiez, capitaine général de la Capitainerie Garde-Côtes de Brest, assistait également à la cérémonie, avec plusieurs nobles des environs. Parmi ceux-ci, Pierre-Michel **Audren, comte de Kerdrel**, qui était désormais l'unique seigneur à résider régulièrement à Lannilis dans son manoir de Kerdrel. A la tête de la famille, le vieil abbé, Joseph **de Bellingant**, recteur de Plouvien, presque octogénaire lui aussi et qui devait mourir deux ans plus tard. L'un des fils du défunt, Olivier **de Bellingant**, décédé le 13 mars 1763 au château de Penmarc'h en Saint-Frégant, devait être également inhumé à Trobérou. Parmi les autres disparus de ce rectorat, signalons le Procureur Pierre Lucas, 84 ans (28 septembre 1762) ; la tertiaire du Carmel (3), Renée

Masson (17 janvier 1757) ; Anne **Touronce**; dame, de Kerscao, morte au bourg (10 mars 1757) et aussi deux noyés sous Kérouartz, Jean Tréguer, 30 ans et Antoine Le Vern, 35 ans, tous deux du bourg (8 février 1768). Ils ne furent retrouvés que 8 jours plus tard, 16 février et il fallut l'autorisation du Procureur du Roi à Brest pour les faire inhumer.

(à suivre) Y.NICOLAS, Août-Septembre 1961

(2) 3 ans auparavant, une autre tante, Gillette Perrot, dame Gestin, était également décédée à Lannilis (12 novembre 1764). Un abbé Michel-André **Gestin**, âgé de 37 ans, était mort au presbytère le 5 novembre 1761 (probablement cousin du recteur).

(3) Les tiers-ordres de Saint-François et de Saint-Dominique étaient également représentés à Lannilis